

COMMUNE DE LANOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2026Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : **14**

L'an deux mil vingt-six, le trente et un juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/07/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe

POUQUET Alain

MERILLOU Stéphane

BARJOU Eva

CUBERTAFON Jean-Pierre

PEYRAMAURE Yvette

MAILLER Nathalie

formant la majorité des membres en exercice.

PERETTI Martine

FEURPRIER Céline

LUMMAUX Léa

COUSTY Thibault

COMBROUX Philippe

FOREST Guy

POLTORAK Jacqueline

ABSENTS EXCUSES : DELAGE JacquesFONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A L'EPCI RUE DU BRULADIS*Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;**Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° CC-DC-2021-001 du 11/03/2021 "Adoption du pacte de gouvernance"**Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° CC-DC-2026-071 du 25/06/2026 adoptant le " Plan de financement – Travaux de réfection de la Rue du Bruladis - commune de Lanouaille"**Considérant les termes du pacte de gouvernance adopté : "Elles (les communes) seront amenées à partager à parts égales avec l'EPCI, l'autofinancement nécessaire à la réalisation d'un investissement, une fois déduites les subventions obtenues".*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes sont appelées au financement des travaux d'investissement réalisés par la Communauté de communes les concernant selon les modalités prévues dans le pacte de gouvernance.

Il expose qu'il est nécessaire d'élargir, de sécuriser et de reprendre le revêtement existant, Rue du Bruladis. L'entreprise étant retenue et les travaux réalisés, Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux	35 855.00 €	Fonds de concours Commune de Lanouaille	17 927.50 €
		Autofinancement CCILAP	17 927.50 €
TOTAL HT	35 855.00 €	TOTAL HT	35 855.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours à l'EPCI pour le financement de l'opération, à hauteur 17 927.50 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute opération nécessaire au paiement de ce fonds de concours

Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER

La secrétaire de séance
Eva BARJOU

